

La Roche-sur-Yon, le 29 avril 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Levée du couvre-feu sur la ville

**Depuis le 23 mars, la Ville a instauré par arrêté municipal un couvre-feu nocturne sur l'ensemble de la commune pour éviter la propagation du covid-19 sur le territoire. Ce couvre-feu sera levé à partir du lundi 4 mai matin.**

Depuis une quarantaine de jours, la Ville a fait le choix d'un couvre-feu entre 20h et 6h du matin puis entre 21h et 5h du matin pour introduire une prise de conscience chez l'ensemble des habitants. Le Maire précise que la grande majorité de la population aura été exemplaire pendant cette période. Aujourd'hui, cet effort collectif est payant : la Vendée est le département le moins touché de la région (259 cas au 28 avril 2020 – source : ARS Pays de la Loire) et ces nouvelles habitudes de vie commune sont désormais installées.

Néanmoins, le chemin est encore long et les mois qui viennent seront déterminants. La Ville appelle donc une nouvelle fois les Yonnais à la plus grande vigilance afin de préserver au maximum la santé de tous à travers :

- Le maintien continu des gestes barrières (se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, éviter les embrassades et les poignées de main) ;
- L'application stricte des règles de distanciation sociale (un mètre minimum).

Suite aux directives gouvernementales, les déplacements brefs restent autorisés dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile en évitant la proximité avec d'autres personnes.

---

#### CONTACTS PRESSE

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – [malvina.sirisawat@larochesuryon.fr](mailto:malvina.sirisawat@larochesuryon.fr)  
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – [yan.balat@larochesuryon.fr](mailto:yan.balat@larochesuryon.fr)

[www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)